

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jessyca Beaulieu](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6c7a5f5bc1e2d5343c165fc2>

Date d'obtention : 2022-06-01 15:42:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Quelle est bien balisée et que le rôle de chacun des intervenants ainsi que les interventions à préconiser sont clairs. Qu'une situation de sextage peut se régler en seulement 4 jours. Que la procédure a pour effet d'augmenter le sentiment de sécurité des élèves à l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser la trousse Sexto dans une situation de sextage!

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le temps de bien comprendre la situation afin de bien intervenir auprès de l'élève victime, des témoins et de l'élève instigateur. Bien compléter le questionnaire avec les élèves afin de ne pas nuire à l'enquête judiciaire s'il y a lieu. Il ne faut pas regarder les images/vidéos afin de préserver l'intégrité de l'élève victime. Se montrer bienveillant et rassurant.